



Extrait du registre des décisions

Bureau du 18 décembre 2019

n° 206-19

Objet : *RS - Demande de subvention au titre de la dotation budgétaire de soutien à l'investissement public local (DSIL) pour la rénovation de la passerelle du Pré Marquis sise sur la commune de La Motte-Servolex*

- date de convocation le 12 décembre 2019
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix-huit décembre à dix-sept heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysses, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 35

Aillon-le-Jeune	
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar
Cognin	Jean-Pierre Beguin
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Leysses	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 2

de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Florence Vallin-Balas à Jean-Pierre Beguin

- conseillers excusés : 15

Emmanuelle Andrevon - Jean-Luc Berthalay - Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Coendoz - Philippe Dubonnet - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Jean-Pierre Fressoz - Luc Meunier - Pierre Perez - Marie Perrier - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 18 décembre 2019

délibération n° 206-19

objet **RS - Demande de subvention au titre de la dotation budgétaire de soutien à l'investissement public local (DSIL) pour la rénovation de la passerelle du Pré Marquis sise sur la commune de La Motte-Servolex**

Bernard Januel, conseiller délégué chargé de l'écomobilité, rappelle que l'avenue verte nord est notamment reliée par la passerelle du Pré Marquis qui fait l'objet de signes de vétusté (poussissement des poutres porteuses, rupture du platelage en certains points...).

Malgré les réparations de mise en sécurité déjà réalisées par l'agglomération, son état continue de se dégrader au point de devoir en limiter actuellement l'accès aux usagers, voire à terme de l'interdire.

Une première visite sur le terrain a démontré l'urgence d'une reprise globale de la structure porteuse et de son platelage.

Cet aménagement, très apprécié des utilisateurs de l'avenue verte, permet des perméabilités entre Le Bourget-du-Lac, La Motte-Servolex, Chambéry et plus globalement les parcs d'activités économiques implantés sur ces zones.

Dans ce contexte, il est proposé la réhabilitation de cet ouvrage essentiel au maillage des aménagements cyclables présents sur ce secteur.

Cet aménagement est éligible au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) pour l'année 2020. Il est donc proposé de solliciter l'Etat pour la subvention la plus élevée possible en vue de la réalisation de cette opération estimée à ce jour à 100 000 €TTC. L'étude en cours permettra de déterminer la nature précise des réparations et d'affiner ce coût.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transport et mobilité,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau les demandes de subventions émises par la Communauté d'agglomération,

Vu la décision n° 172-02 du Bureau du 17 juillet 2002 approuvant la réalisation d'une passerelle piétons/cycles entre l'avenue verte nord et la commune de La Motte-Servolex,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : sollicite de l'Etat, dans le cadre de la dotation budgétaire de soutien à l'investissement public local (DSIL) la subvention la plus élevée possible (le taux applicable restera à déterminer après concertation avec le Préfet de Région) pour la réhabilitation de la passerelle du Pré Marquis,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à réaliser les démarches nécessaires et à signer les documents à intervenir,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 206-19

Objet de l'acte : RS - Demande de subvention au titre de la dotation budgétaire de soutien à l'investissement public local (DSIL) pour la rénovation de la passerelle du Pré Marquis sise sur la commune de La Motte-Servolex

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions

Date de l'acte : 18 décembre 2019

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20191218-lmc1H22728H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22728H1

Date de transmission en Préfecture : 20 décembre 2019

Date de réception en Préfecture : 20 décembre 2019

Période d'affichage : du au